

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt six du mois de février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LARRIEU-MANAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. LARRIEU-MANAN. GOYON. AGULLANA. BERTHEAU CAPDEVILLE. CAUHAPE-TRESSARICQ. FERRE. RIVIERE. SAJOUS.

ABSENT ayant donné PROCURATION : M. FERRE à HELLIES

ABSENT excusé : M. PENOT

CONVOCAATION du 20/02/2013

SECRETAIRE : M. HELLIES.

APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,
Approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012.

REMBOURSEMENT EMPRUNT SIVOM RIVE DROITE DE LA GARONNE

Le Maire rappelle qu'à la suite de la décision de dissolution du SIVOM Rive Droite prise par le Préfet dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe pour le remboursement anticipé de la dette du SIVOM pour la part revenant à la Commune du Tourne.

A l'issue des derniers échanges avec la Caisse d'Epargne, le montant total de la participation communale s'élèverait à 23 065.60 € soit :

. capital : 21 460.71 €

. indemnité : 1 604.89 €

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de rembourser au SIVOM Rive Droite la somme de 23 065.60 € représentant la quote-part de la Commune du Tourne,
- charge Mme la Présidente du SIVOM Rive Droite de procéder ensuite au remboursement partiel du prêt à la Caisse d'Epargne,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au compte 6554 du budget.

DEMANDE DETR 2013 –RECONSTRUCTION MUR SOUTÈNEMENT CHEMIN DE LA COTE (ETUDES GEOLOGIQUES, INGENIERIE GEOTECHNIQUE ET TRAVAUX)

Le Maire rappelle qu'un mur de soutènement du chemin de la Côte s'est effondré le 11 février 2013 et qu'il est urgent de procéder à sa reconstruction, compte tenu de la dangerosité du site (instabilité du talus, de la route et présence de maisons d'habitation sur la zone).

Il est donc nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière de l'Etat.

Des devis ont été établis pour un montant total de 59 128.00 €HT, soit 70 717.09 €TTC :

- études géologiques et géotechniques 15 880.00 €HT
- travaux de reconstruction 58 528.43 €HT.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2013 afin de pouvoir exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :
 - Montant travaux TTC** **85 880.00 €**
 - Montant travaux H.T** **74 408.43 €**
 - Subvention DETR 35%** **26 042.95 €**
 - Part communale** **48 365.48 €**

ACHAT MATERIEL CANTINE

Le Maire rappelle qu'il avait été prévu de remplacer une partie du matériel de la cantine, trop vétuste.

M. HELLIES a fait établir plusieurs devis. Après étude de ceux-ci, le Conseil Municipal opte pour les propositions suivantes :

- four électrique : 10 339.42 €(UNIFROID)
- armoire froide : 2 732.86 €(UNIFROID).

Pour l'alimentation du four, les travaux nécessaires ont été chiffrés et sont approuvés par le Conseil Municipal :

- électricité : 1 796.23 €(EURL VITRAC)
- plomberie : 563.32 €(Entreprise ZABARTE).

Par ailleurs, le Maire rappelle qu'à la suite de la rupture du contrat avec la Sté ANSAMBLE SRA, la reprise du matériel de cuisine fourni par ladite entreprise en 2012 doit être effectuée pour un montant de 2 395.59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire l'ensemble de ces dépenses aux comptes 2158 41 et 2313 41 du budget 2013.

REFORME RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire présente les objectifs et les modalités du calendrier de la réforme des rythmes scolaires, applicable en 2013 ou en 2014. Il estime que l'objet du débat ne se situe pas seulement sur le temps à libérer pour l'enfant mais devrait porter sur les moyens et le contenu dont il doit bénéficier.

Mme AGULLANA ajoute qu'actuellement, les élus se préoccupent davantage du financement de la réforme que du bien-être de l'enfant.

Elle expose qu'une réunion sera organisée le 21 mars avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel périscolaire pour commencer à débattre de cette question.

Il est de toute façon nécessaire de préparer le projet éducatif territorial avant l'application de la réforme et pour ce faire, il semble inopportun de la mettre en vigueur dès 2013.

Le Maire demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2014.

TRAVAUX VOIRIE

Mme GOYON indique que des travaux de voirie doivent être réalisés sur le chemin de Lamothe afin de stabiliser les accotements très fragilisés.

Plusieurs devis ont été établis et le moins onéreux émane des établissements FIOROTTO pour un montant de 3 109.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et s'engage à inscrire la dépense au compte 2315 20 du budget.

CONVENTION COVOITURAGE

Mme GOYON rappelle que le covoiturage est organisé en Gironde et en particulier sur le territoire du Vallon de l'Artolie depuis plusieurs années.

Le Conseil Général s'est engagé dans une démarche de recensement des sites de regroupement existant et souhaite faciliter leur balisage et leur aménagement. Il développe également un site internet destiné à favoriser les contacts entre intéressés.

En contrepartie, la Commune doit mettre à disposition 5 places de parking pour l'aire de covoiturage.

Mme GOYON propose de réserver 5 places du parking de la Petite Enfance à cet effet.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- . Approuve le projet dans sa globalité,
- . Charge le Maire de conclure une convention avec le Département de la Gironde et de signer toutes pièces nécessaires.

DELEGUE CDC ACTION CULTURELLE

Le Maire rappelle que M. Loïc PENOT est délégué à l'action culturelle auprès de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie.

Compte tenu de son absence et pour faciliter le fonctionnement de cette commission, il serait opportun de le remplacer.

Il propose de désigner Mme Catherine CAUHAPE TRESARRICQ à sa place et demande à l'assemblée de procéder au vote.

Par 10 voix POUR (dont une par procuration), Mme CAUHAPE TRESARRICQ est élue déléguée à l'action culturelle auprès de la CDC du Vallon de l'Artolie.

COMMEMORATION 19 MARS 1962

Le Maire indique que le Président de l'Amicale des Anciens Combattants souhaiterait qu'un vin d'honneur soit organisé au Tourne après la cérémonie.

Une réponse favorable lui a été donnée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers

